

Un brevet fédéral pour les meneurs d'attelage sera enseigné dans le Jura

Un brevet fédéral pour les meneurs d'attelage sera enseigné à la Fondation rurale interjurassienne (FRI), l'école l'a annoncé en fin de journée hier. La formation professionnelle de niveau supérieur sera enseignée dans le Jura en alternance avec des cours à l'école Agrilogie Grange-Verney sur les hauteurs de Moudon.

L'apprentissage de meneurs est reconnu par la Confédération depuis la rentrée 2014. Il est jusqu'ici essentiellement enseigné au sein de l'école vaudoise. L'apprentissage de meneur est en réalité une des six orientations de l'apprentissage de «professionnel du cheval». Cela est aussi vrai pour le brevet fédéral. «Le public cible chez les jeunes est trop faible dans le Jura

pour lancer un apprentissage, il n'y aurait pas non plus les formateurs pour le faire, par contre il y a dans le monde adulte des personnes susceptibles de suivre le brevet fédéral d'attelage», décrypte Laetitia Blatter conseillère en production animale à la FRI.

De septembre 2016 à juin 2018

À noter qu'un seul jeune homme suit actuellement un apprentissage de meneur en Suisse. Pour la petite histoire, il est formé au sein de la fabrique de bière Feldschlösschen à Bâle.

Les cours du brevet fédéral auront lieu tous les lundis (hors vacances scolaires), en alternant des journées



Les meneurs aguerris de la région pourront valoriser leur savoir-faire par un diplôme professionnel. ARCHIVES ROGER MEIER

de tronc commun à Agrilogie Grange-Verney et des journées spécifiques d'attelage à Saignelégier entre septembre 2016 et juin 2018. La formation est proposée par et pour les professionnels du cheval. Elle est

également ouverte à tout meneur titulaire d'un CFC et pouvant justifier de 3 ans d'expérience en matière d'attelage. Cette formation poursuit différents buts: perfectionnement technique, acquisition de nouvelles compétences, valorisation des compétences par un diplôme ou encore devenir à son tour formateur d'apprentis professionnels du cheval en orientation attelage. La FRI indique que cette formation s'adresse à des meneurs qui ont déjà une bonne expérience de l'attelage et disposant d'un ou deux chevaux au minimum déjà bien formés. Les modules peuvent être suivis intégralement ou à la carte pour des personnes qui n'envisagent pas se présenter à l'examen final. Le brevet fédéral de spécialiste équin est délivré

si les objectifs de tous les modules (tronc commun et spécifiques attelage) sont atteints (examen de module) et si l'examen final de brevet est réussi, précise encore la FRI. À noter qu'en parallèle, Agrilogie ouvre une nouvelle volée de brevet fédéral en monte classique.

Toute personne intéressée par le brevet fédéral d'attelage est invitée à participer à une des séances d'information qui auront lieu le 19 janvier prochain au café du manège à Saignelégier à 19 h 30 ou alors le 27 janvier à la salle 23 de l'école d'agriculture Agrilogie Grange-Verney à Moudon à 19 h 30. Des informations peuvent également être obtenues auprès de Laetitia Blatter (☎032 420 74 57) ou Thierry Gallandat (☎021 557 98 98). JAC